



COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Mairie : 11 rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

Tél : 03.84.23.34.40

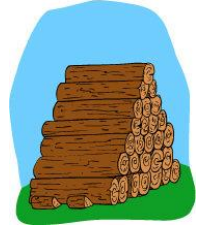
Courriel : secretariat@foussemagne.com

BULLETIN n° 287 du 6 décembre 2018

Conseil Municipal : le prochain Conseil Municipal aura lieu **vendredi 14 décembre à 19h en Mairie.**

Bois d'affouage :

Les personnes intéressées pour faire du bois d'affouage peuvent **s'inscrire en mairie jusqu'au 15 décembre 2018**. En fonction du nombre d'inscrits, un tirage au sort sera effectué courant janvier 2019.



Horaires de la mairie :

Les **24 et 31 décembre 2018**, la mairie sera uniquement ouverte au public **de 10h à 12h**.

Levée des mesures de restriction des usages de l'eau :

La préfète a décidé de lever toutes les mesures de restriction des usages de l'eau applicables dans le Territoire de Belfort. Les précipitations survenues ces dernières semaines ont permis une lente amélioration du débit des cours d'eau. Néanmoins, la situation reste fragile et la vigilance doit être maintenue dans l'attente de la recharge des nappes phréatiques.

Déclaration des ruches :

Tout apiculteur professionnel ou de loisir est tenu de déclarer **avant le 31 décembre 2018** les colonies d'abeilles dont il est détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.



La déclaration peut être réalisée :

- soit **par internet**, méthode rapide et gratuite à privilégier, à l'adresse suivante : <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>
- soit **par envoi postal** du cerfa disponible en mairie ou téléchargeable en ligne : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do

Trésorerie du Grand Belfort :

La trésorerie de Valdoie fermera définitivement ses portes le 31 décembre 2018. Ses services et ses compétences seront transférés à la trésorerie de Belfort Ville. Cette fusion des deux postes donnera naissance à une nouvelle structure dénommée désormais **Trésorerie du Grand Belfort**.

Cette nouvelle trésorerie s'installera **1 place de la Révolution Française à Belfort**. Elle ouvrira ses portes au public **à compter du lundi 14 janvier 2019**.

Pendant les travaux d'emménagement qui auront lieu du 2 au 11 janvier 2019 inclus, aucun accueil du public ne pourra être assuré.

Les **horaires d'ouverture** de la trésorerie du Grand Belfort, à compter du 14 janvier 2019, seront :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- Pas d'accueil du public le mercredi

Service Repas à Domicile :

Le portage de repas à domicile permet aux personnes qui sont dans l'incapacité de cuisiner, de **recevoir un repas adapté et équilibré**, de conserver leurs repères et de retrouver le plaisir de manger.

Depuis 1983, l'association propose un service de livraison de repas complet de qualité à domicile sur plus de 50 communes, **sans condition d'âge ni de ressources**. Ces repas peuvent être adaptés à un régime sans sel, aux personnes diabétiques ou qui auraient besoin d'un repas haché. Les repas confectionnés par le prestataire sont livrés froids dans de petites barquettes allant au four micro-ondes. Le personnel de livraison apporte des conseils pour réchauffer les repas.



Avantages :

- Ni abonnement, ni engagement de durée
- Livraison possible pour de courtes périodes (quelques jours, une semaine, un mois)
- Interruption ou suspension : prévenir 48 heures avant le jour de livraison et avant 17h00
- Urgence : livraison possible des repas 24 heures après appel (sauf week-end)

Activités supplémentaires de service à la personne favorisant le maintien à domicile :

- Petits services de bricolage
- Aide du quotidien : changement de bouteille de gaz ou d'ampoule, en relevé du courrier, etc...
- Réconfort et chaleur apportés lors d'une visite régulière

Coordonnées :

- Adresse : 35 rue Jean Dollfus - 90000 BELFORT
- Téléphone : 06 35 37 19 83
- Email : info@service-repas.com ou magali.maire@service-repas.com

Fissures dues à la sécheresse :

Vous avez peut-être lu dans les journaux que des **fissures** avaient été constatées sur les maisons dans certaines communes de Territoire de Belfort. Ces dégâts sont la conséquence de la longue période de sécheresse que nous avons connue ces derniers mois, notamment dans les communes dont le **sous-sol est argileux**, ce qui est notre cas.

Les communes touchées constituent actuellement des dossiers concernant les dégâts répertoriés sur leur territoire.

Si vous avez constaté des fissures ou des dégâts sur les façades de vos maisons, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir **adresser à la mairie un descriptif détaillé accompagné** de quelques photos significatives.

Ce phénomène ne se produisant pas toujours dans l'immédiat, nous avons jusqu'au mois de juillet 2019 pour informer la préfecture en vue d'un classement de la commune en catastrophe naturelle.

Ceci ne vous exclut pas de faire une déclaration à vos assureurs et de ne surtout **pas commencer les travaux avant d'avoir été avisé des résultats de cette démarche**.

Les services de la mairie restent à votre disposition pour toute information complémentaire.



*La Municipalité et le Personnel Communal
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.*